

## Présentation :

Kaufman & Broad, société anonyme au capital social de 5 684 659,24 € dont le siège social est sis 127 avenue Charles de Gaulle, 92 207 Neuilly-sur-Seine Cedex, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 702022724, organise du 01/12/2018 au 30/11/2019 une opération de parrainage ouverte à toute personne physique agissant à des fins privées éligible aux conditions définies ci-après.

Kaufman & Broad se réserve le droit de suspendre ou de faire cesser cette opération de parrainage, sans affecter les droits acquis.

Le présent règlement sera accessible à partir de la page parrainage du site de l'espace client en ligne et pourra être adressé par lettre simple à toute personne qui en fera la demande.

## Conditions de participation :

Peut être parrain toute personne physique réservataire ou acquéreur d'un logement Kaufman & Broad disposant d'un Espace Client en ligne actif (Client) ou inscrite dans ses bases de données en qualité de prospect (Prospect).

Sont exclus de la participation les salariés de Kaufman & Broad ainsi que les prestataires (prescripteurs, agents immobiliers, notaires, etc.) rémunérés au titre de ces ventes.

L'auto parrainage et le parrainage entre co-acquéreurs sont interdits.

Ne peuvent être parrainées les personnes figurant dans la base de données 'Prospects' de Kaufman & Broad avec lesquelles Kaufman & Broad a eu au moins un contact quelconque depuis moins de 6 mois, ainsi que les salariées de Kaufman & Broad y compris leurs ascendants et descendants.

En présence d'un parrainage multiple (coordonnées communiquées par plusieurs parrains), seul le premier parrainage enregistré par Kaufman & Broad sera retenu.

## Modalités de participation :

Le parrain et le filleul doivent compléter intégralement le coupon de parrainage disponible dans les espaces de vente ou téléchargeable sur le site Kaufmanbroad.fr ou l'espace client. Le filleul se chargera de le remettre aux équipes d'un des espaces de vente Kaufman & Broad lors de la réservation.

## Réalisation effective de l'acquisition par le filleul :

Un parrainage ne donne lieu à rétribution du parrain qu'en cas de signature de l'acte de vente de son filleul. La signature de cet acte notarié doit intervenir dans les 12 mois qui suivent la date de communication par le parrain des coordonnées de son filleul.

Sont éligibles tous les logements et locaux proposés à la vente par Kaufman & Broad, à l'exclusion des locaux annexes ou accessoires (stationnement, cave, et locaux assimilés),

## Dotations :

Le montant de la dotation attribuée à un parrain en cas de réalisation effective de l'acquisition par son filleul varie selon sa qualité de Client ou Prospect Kaufman & Broad.

	<b>Client Kaufman &amp; Broad</b>	<b>Prospect</b>
<b>Pour 1 signature</b>	1 000 €	500 €
<b>Pour 2 signatures</b>	1 500 €	750 €
<b>Pour 3 signatures et +</b>	2 000 €	1 000 €

Tout parrainage devant demeurer exceptionnel, le montant total cumulé pouvant être perçu au titre des parrainages pendant une année civile ne peut excéder 1 000 € pour un Prospect et 2 000 € pour un Client Kaufman & Broad.

Dans le mois qui suit la signature de l'acte notarié constatant la vente, le parrain en est informé et reçoit un chèque du montant de sa dotation dans ce même délai.

## Collecte et exploitation des données à caractère personnel :

Les participants (Parrain et filleul) sont informés que leurs données à caractère personnel communiquées à l'occasion de la présente opération pourront être utilisées par Kaufman & Broad à des fins de marketing direct, de gestion interne ou d'études statistiques.

Chaque participant pourra demander à Kaufman & Broad d'accéder aux données à caractère personnel le concernant, de les rectifier, de les modifier, de les supprimer, ou de s'opposer à leur exploitation en lui adressant un courriel en ce sens à [contact@ketb.com](mailto:contact@ketb.com). Toute réclamation pourra être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).